

Cfdt:

Enseignant·es
2nd
degré

**Osons dire NON
pour améliorer
nos conditions de travail**

Nous ne sommes pas des rustines : Savoir dire non avant que cela dysfonctionne, éviter de palier les manquements de l'institution, ne pas rester isolé·e. Ne pas subir des délais irraisonnables dans la mise en œuvre de décisions descendantes. Ne pas être écarté·e des décisions qui nous concernent.

Les revendications CFDT

- **Refuser l'empilement des missions imposées et le travail gratuit.** Aucune heure, réunion, formation ou mission supplémentaire ne doit être imposée sans cadre clair, reconnaissance et compensation.
- **Arrêter le dialogue de sourd et redonner du pouvoir d'agir aux collectifs de travail.** Les instances doivent redevenir des lieux utiles de dialogue, de décision partagée et d'écoute réelle des personnels.
- **Faire barrage au recul des droits des personnels.** Droits syndicaux, accompagnement, protection fonctionnelle, CITIS : l'institution doit informer, respecter et protéger les agent·es.

Enseignant·es du 2nd degré



**Votre voix,
notre action
VOTEZ CFDT !**

Cfdt:

Enseignant-es
2nd
degré

Osons dire NON pour améliorer nos conditions de travail

- Heures supplémentaires imposées, heures de vie de classe, surveillance et jurys non rémunérées, réunions hors temps de travail, plénières obligatoires, formations imposées, missions de Professeur Principal qui explosent, droit à la déconnexion non respecté... **Osons dire NON pour ne pas se voir imposer des heures et des missions qui dégradent nos conditions de travail.** (Cf. Circulaire DGRH B1-3 n°2015-057)
- Face aux dysfonctionnements de certaines instances (Conseil d'administration, Conseil Pédagogique, Conseil d'enseignement, ...) ou de notre administration et au **dialogue de sourds qui s'installe**, nous demandons que le travail collaboratif retrouve sa place dans notre institution. Cela passe par des formations des équipes à la prise de décision, par la confiance accordée aux personnels quels que soient leurs statuts et/ou fonctions, et une meilleure écoute des besoins exprimés.
- **Pour que nos droits ne soient pas dénigrés**, nous demandons que l'accès aux formations syndicales et aux heures d'information syndicale soit respecté. Il en est de même sur le droit d'être accompagné·e par un·e représentant·e syndical·e lors d'un entretien, droit trop souvent bafoué. De plus, les personnels doivent être informés par notre institution des droits (protection fonctionnelle, CITIS, ...) qui régissent nos carrières.



**Votre voix,
notre action
VOTEZ Cfdt !**